

PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2020-2025 DE MONTRÉAL

Mémoire déposé par le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)

Rédaction

Edith Lagacé, Conseillère scientifique

Eric Duchemin, Directeur scientifique et formation

Jean-Philippe Vermette, Directeur politiques publiques et intervention

Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) est un espace de recherche, de formation, d'innovation et d'intervention permettant la collaboration entre professionnels(les), citoyens(nes), chercheurs(es), décideurs(ses) et entrepreneurs(es) sur les thèmes de l'agriculture urbaine et de l'alimentation. Organisme à but non lucratif, le laboratoire est un lieu d'action et de réflexion national et international sur l'urbanité et l'alimentation. S'appuyant sur une large expertise et plus de 10 ans d'expérience, AU/LAB assure l'émergence de propositions, d'initiatives et d'entreprises portant autant sur la production et la transformation que sur la distribution et la mise en marché de l'agriculture urbaine. Le laboratoire agit dans une perspective de participation au développement d'un système alimentaire urbain, d'un urbanisme viable et d'une économie circulaire au sein des villes.

200 Sherbrooke Ouest, local SH-3705

Montréal, Québec

H2X 1X5

au-lab.ca



RÉSUMÉ

À travers son mémoire, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) souhaite mettre en lumière l'opportunité d'inscrire l'agriculture urbaine comme un catalyseur de la gestion des matières organiques au sein de sites de gestion décentralisée de la matière organique (SGDMO) dans l'agglomération de Montréal. En effet, de par ses multiples atouts et fonctions, l'agriculture urbaine pourrait répondre à plusieurs défis et enjeux liés à la gestion des matières organiques sur le territoire et ce, dans une perspective de développement durable.

Tout d'abord, d'un **point de vue environnemental**, l'agriculture urbaine nous permet de valoriser la matière organique *in situ*. Nous pouvons ainsi considérer la matière organique non plus comme un déchet à disposer sur de longues distances, mais comme une ressource à valoriser localement. En créant des SGDMO autour de projet d'agriculture urbaine, nous adressons à la fois la question du coût environnemental du transport et de la collecte de la matière, de la qualité du compost produit et ultimement de la valorisation de ce compost de qualité au sein de système alimentaire durable. Tel que mentionné dans le PDGMR, l'usage du modèle d'économie circulaire au lieu du modèle d'économie linéaire permet de diminuer non seulement la production de déchet, mais également l'extraction des produits, dans ce cas-ci les fertilisants nécessaires à la production alimentaire.

Dans un second lieu, d'un **point de vue social**, il est maintenant reconnu et admis de tous que l'agriculture urbaine contribue à la qualité de vie dans les quartiers notamment par ses qualités éducatives. Les jardins communautaires et collectifs participent notamment au partage et à la rencontre des citoyens tout en permettant d'augmenter la consommation de fruits et légumes frais. La mise en place de SGDMO au sein des quartiers serait de puissants outils de sensibilisation citoyenne en démontrant la circularité de notre système alimentaire; les déchets alimentaires une fois compostés redeviennent de la nourriture que nous pouvons consommer. Plusieurs villes à travers le monde (New York, Baltimore, Edmonton pour ne nommer que ceux-là) ont choisi de mettre en place des SGDMO en partenariat avec des projets d'agriculture urbaine afin de sensibiliser la population locale aux bienfaits du compostage.

Finalement, d'un **point de vue économique**, la mise en place de SGDMO en partenariat avec des projets d'agriculture urbaine aurait de nombreux avantages économiques notamment en termes de réduction des coûts d'implantation et d'opération¹. Les volumes seraient certes plus petits par site, mais à investissement égal, les SGDMO permettraient de composter davantage de matières organiques tout en produisant un compost de meilleure qualité. Cela étant dit, compte tenu des investissements historiques déjà effectués ou annoncés et de la configuration géographique et démographique de Montréal, la mise en place de SGDMO serait davantage

¹ Voir p 8 et 9 du présent mémoire

intéressante au sein des ICI ou au sein des projets immobiliers présents et futurs comptant 9 portes et plus.

En conclusion, la mise en place de SGDMO s'inscrit en complémentarité avec les actions, les stratégies et les orientations du PDGMR. Nous sommes d'avis que la gestion centralisée de la matière organique demeure une solution d'impact à des enjeux complexes, mais que des **alternatives décentralisées sont possibles voire souhaitables notamment pour adresser les défis que sont les ICI et les logements de 9 portes et plus**. En d'autres mots, nous saluons de nombreux aspects du plan déposé, mais recommandons à la commission **d'inclure des projets pilotes de SGDMO issus de collaboration entre des projets d'agriculture urbaine, des promoteurs immobiliers et des industries, commerces et institutions (ICI)**. Afin de rendre l'exercice encore plus concret, nous vous proposons trois SGDMO potentiels à la fin de ce présent mémoire.

INTRODUCTION

La gestion des matières résiduelles est un enjeu imminent complexe et préoccupant, peut-être l'un des plus grands de notre histoire. Certaines théories tendent à démontrer que le passage de l'humanité d'un mode chasseur-cueilleur à un monde sédentaire fut causé par des enjeux de gestion de matières résiduelles. En effet, certains auteurs appuient la thèse que l'agriculture fut découverte par la germination de graines dans les sites de gestion des matières fécales des premiers sites d'urbanisation. Que cette théorie s'avère valable ou non, force est de constater que l'histoire n'a guère changé aujourd'hui si on se réfère aux milliards de litres de lisiers de porcs épandus années après années dans nos champs afin d'assurer notre alimentation. La manière que nous avons d'utiliser la matière organique à des fins de fertilisation a certes évolué, mais considérant les progrès technologiques dans un grand nombre de domaines (notamment l'astrophysique pour ne nommer que celui-là), il est étonnant de constater que les choses ont relativement bien peu changé en ce qui a trait à la valorisation de nos déchets. Le présent mémoire ne s'attaquera pas au détournement de nos drains sanitaires comme source de fertilisation à notre agriculture (sujet extrêmement intéressant légèrement mentionné dans le PDGMR – 2.3.2 boues usées de la station d'épuration), mais compte mettre en lumière **l'opportunité de créer des synergies entre la matière organique et la production agricole urbaine**. Notre mémoire adressera la question de la gestion décentralisée de la matière organique issue des ICI et des logements 9 portes et plus en y incluant une valorisation sur différents sites d'agriculture urbaine.

L'AGRICULTURE URBAINE DANS LE PDGMR 2020-2025

Force est de constater que le PDGMR ne fait aucune mention de la valorisation de la matière organique à des fins agricoles urbaines. L'agriculture urbaine a pourtant la cote en ce moment et pourrait répondre en partie ou en totalité à plusieurs orientations inscrites dans le PDGMR. Le PDGMR mentionne notamment qu'il y a un enjeu important dans la gestion des matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions sur son territoire. Cette problématique se retrouve au niveau de la gestion de l'élimination des matières organiques des commerces et des épiceries (action 2.1.5) puisqu'il y a peu d'offre de service de collecte des matières organiques². Plus encore, il est mentionné que pour pallier au faible taux de service, des nouveaux modes de gestion pour le traitement des matières organiques et l'introduction des pratiques inspirantes constituent une solution alternative innovante (actions 6.2.1 et 6.2.2).

² Ville de Montréal, « Projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 », 2019.

L'agriculture urbaine pourrait ainsi répondre à ce défi et ce, de plusieurs façons :

1. **Exploitations agricoles de production d'insectes** : L'utilisation des matières organiques dans les exploitations agricoles de production d'insectes s'avère une solution intéressante dans une économie circulaire favorisant le détournement des matières organiques de l'enfouissement. L'utilisation des exploitations agricoles d'insectes est aussi une méthode qui répond à l'objectif 2.2 de déployer des infrastructures modernes nécessaires au traitement des matières organiques. Ainsi une exploitation agricole produisant des insectes utilise 2,5 kg de matières organiques pour produire 1 kg d'insectes et génère 0,5 kg de déchets organiques, qui est un fertilisant pouvant être utilisé dans les jardins ou encore dans les plantes intérieures³. Il y a donc une forte diminution de 75 % de la quantité de matières organiques à valoriser. L'utilisation d'exploitation agricole de production d'insectes pourrait donc de limiter la création de nouvelles infrastructures puisque l'apport en matières organiques serait plus petit (actions 6.4.1 et 6.4.2). Dans le cadre d'une collaboration entre Tricycle et le CRETAU, une vitrine sur les entotechnologies a même été mise en place à Montréal.
2. **Exploitation agricole de culture de champignons** : L'implantation de collaboration entre des générateurs de matières organiques et les exploitations agricoles de culture de champignons permet d'utiliser les résidus pour en faire un substrat de qualité. Les matières organiques tel le marc de café et drèches de bière sont des résidus produits par des cafés et des brasseurs qui peuvent servir. La collaboration entre ce type d'entreprise permet de valoriser les matières organiques⁴.
3. **Fermes maraichères sur toit ou en sol** : Il y a de plus en plus d'exploitations agricoles urbaines sur toit. Celles-ci offrent de nombreux services environnementaux, tout en utilisant des substrats de croissance et de fertilisation qui généralement proviennent de l'extérieur de la ville. Favoriser la mise en place de toits verts intensifs comestibles soit sous forme d'exploitations agricoles ou sous forme communautaire peut devenir des débouchés pour le compost produit par la matière organique de la ville.
4. **Jardins individuels, jardins communautaires et collectifs** : En utilisant directement le compost produit sur le territoire, il est plus facile de faire le suivi de la traçabilité (action 2.2.2). L'utilisation du compost produit par la ville dans les jardins communautaires et collectifs, en empêchant par exemple l'utilisation de sac de compost acheté, permettrait de diminuer l'utilisation de plastique à usage unique (action 1.1.1). Une utilisation de de 3 kg/m² compost en amendement représente 789 000 kg de compost pouvant être

³ Éco-Protéine, Échange dans le cadre de la mise en commun des informations au niveau des matières organiques à la Centrale agricole, 14 janvier 2020.

⁴ Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec, « Champignons de spécialité cultivés », 2018, <https://www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/fiche-synthese-champignons-pdf/p/PERA0102-16PDF>.

distribué au niveau des jardins communautaires de la ville de Montréal. Cela représente 65 750 sacs de plastique qui pourraient être évité. Les nombreux jardins individuels présents sur l'île de Montréal pourraient aussi bénéficier du compost produit par la ville.

UN COMPOST DE QUALITÉ AGRONOMIQUE : UNE NÉCESSITÉ

Toutefois, le maillage entre les activités de compostage et l'agriculture urbaine doit absolument considérer la qualité des intrants organiques ainsi que le produit final issus des activités de compostage, faille important du système de compostage actuel. Cette qualité doit dépasser les normes environnementales (A et B) tel que proposé dans le cadre du PDGMR, afin d'y inclure la qualité agronomique du compost, tout au moins pour une partie de la matière organique traitée. Nous ne sommes pas sans rappeler que la matière organique contient des nutriments, dont le phosphore qui est une ressource non renouvelable, qui mérite toute notre attention. Si l'évaluation de la contamination et la volonté d'obtenir du compost de Grade A permettra une utilisation du compost obtenu (action 2.2.2), pour l'utilisation à des fins de production de plantes, d'insectes ou d'engrais à des fins d'alimentation humaine, la certification permettra d'assurer la conformité aux exigences CAN/BNQ 0413-200 de 2016 du compost⁵. L'évaluation du compost au niveau de sa composition et la constance de cette composition sont donc des éléments importants à retenir pour l'utilisation de celui-ci.

ÉCOFISCALITÉ : UNE OPPORTUNITÉ

Afin de mettre en place la gestion décentralisée et favoriser l'utilisation localement de la matière organique compostée, des mesures d'écofiscalité devront être mis en place. Ainsi, nous saluons l'idée d'une étude sur la dimension d'écofiscalité dans la gestion des matières résiduelles (action 6.2.4). Dans cette étude, nous croyons que la dimension de la gestion décentralisée et l'inclusion de l'agriculture urbaine devront toutefois être considérées.

Cela étant dit, nous demeurons convaincus que Montréal est mûr afin de mettre en place dès aujourd'hui un projet pilote en écofiscalité au sein d'un groupe de ICI. Cette mise en place permettra d'assurer indirectement une partie du financement lié coûts d'opération de la gestion décentralisée des matières organiques résiduelles des ICI. En imposant une taxe supplémentaire aux *mauvais joueurs* de l'industrie qui décident d'envoyer aux sites d'enfouissement leurs matières organiques, la ville de Montréal pourrait financer à même ces revenus des sites de gestion décentralisée pour les *bons joueurs* désirant valoriser leurs matières organiques en ressources fertilisantes. Le secteur Acadie et ses abords pourrait être un lieu d'expérimentation

⁵ Marc Hébert, « Les critères de qualité des composts du BNQ et du CCME », *Vecteur Environnement*, 2012, Novembre 2012 édition, sect. Article technique.

intéressant considérant la grande concentration de grossistes et distributeurs de fruits et légumes et la qualité du compost que nous pourrions en extraire.

GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES RÉSIDUELLES DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre du PDGMR, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine suggère donc de mettre en place des sites de gestion décentralisée des matières organiques en collaboration entre des projets d'agriculture urbaine, des ICI et des promoteurs immobiliers de 9 portes et plus.

L'interdiction progressive de l'élimination des matières organiques dans les commerces et les épiceries (action 2.1.5) va accroître le volume de matière organique à valoriser. Pour soutenir l'augmentation de matières organiques résiduelles à traiter par l'ensemble des services offerts, la mise en place de composteur décentralisé à proximité des sites de production est, selon nous, la meilleure solution à envisager. En plus de diminuer les gaz à effet de serre produit par le transport, l'implantation de composteur de manière décentralisée permet de moduler l'opération en fonction des besoins.

Des exemples de décentralisation de composteurs existent et ce, sous plusieurs formes.

Ainsi :

- au Vermont, des collaborations entre le secteur public et le secteur des organismes sans but lucratif se sont réunis pour développer un programme de compostage décentralisé.⁶
- À New York, des projets autour de la communauté mettant de l'avant des composteurs à proximité des générateurs permet de redonner le compost dans des jardins communautaires notamment à red hook community farm.
- À Paris, une entreprise offre le service de collecte et de valorisation les matières organiques des entreprises publiques, privées, des hôtels, des fleuristes et des hôpitaux⁷.

Les coûts de la centralisation vs la centralisation

Bien que nous ne soyons pas des fiscalistes, nous nous sommes dit que si la Ville de Montréal avait opté pour des systèmes de compostage centralisés, c'était avant tout pour des raisons

⁶ Platt Brenda, McSweeney James, et Highfields Jenn, « Growing local fertility : A guide to community composting », 2014, <https://ilsr.org/wp-content/uploads/2014/07/growing-local-fertility.pdf>.

⁷ Jean-Baptiste Bahers et Giulia Giacchè, « Towards a Metabolic Rift Analysis: The Case of Urban Agriculture and Organic Waste Management in Rennes (France) », *Geoforum* 98 (1 janvier 2019): 97-107, <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.10.017>.

économiques. Nous avons donc comparé la mise en place des deux systèmes afin d'en arriver à un prix à la tonne sur un horizon de 20 ans. Voici le résultat de notre exercice :

Si l'on compare un projet d'usine de compostage au coût moyen de 130M\$ afin de composter 60 000 tonnes de matières organiques⁸, nous arrivons à environ à un coût de 2160\$ la tonne la première année, 430\$ la tonne après 5 ans et 110\$ la tonne après 20 ans (en excluant les coûts de rénovation-entretien). De son côté, la mise en place d'un SGDMO dans des composteurs thermophiles fermés coûterait 140 000\$ et permettrait de composter 380 tonnes de matières organiques⁹, ce qui donne environ 370\$ la tonne la première année, 70\$ la tonne après 5 ans et 18\$ après 20 ans (sans travaux de rénovation).

Nous sommes alors demandés combien coûterait la mise en place de SGDMO afin d'atteindre les 60 000 tonnes. **Nous arrivons au montant de 22,5M\$ soit plus de cinq fois moins cher qu'un système centralisé.**

En ce qui concerne l'opération des deux systèmes, avec un contrat de 29M sur cinq ans pour composter 60 000 tonnes, on parle de coût d'opération annuel d'environ 100\$ tonnes (sans compter le coût du transport vers le site qui n'est pas comptabilisé). Pour un SGDMO, on arrive à 75\$ la tonne. De plus, le coût du transport vers le site sera nécessairement plus faible étant à proximité des sites de collecte.

Si on se fie à ces chiffres, il apparaît évident que l'implantation de projet de compostage centralisé n'est pas économiquement intéressant, mais revêt plusieurs avantages au niveau logistique. En effet, afin de composter la même quantité de matière organique, il faudrait mettre en place 160 SGDMO. Chacun de ces sites devrait obtenir un certificat d'autorisation du ministère de l'environnement en plus d'être conforme aux règlements d'urbanismes locaux. Plus encore, les nuisances potentiels causées par ces 160 SGDMO (camionnage, odeurs, etc) et les efforts logistiques liés au compostage décentralisé (tri, chargement, valorisation de la MO) nous amène à croire qu'un tel système n'est peut-être pas souhaitable dans une agglomération comme Montréal.

Cela étant dit, des projets pilotes implantés dans des secteurs industriels ou institutionnels où la génération de matières organiques est importante pourraient s'avérer extrêmement pertinent. Plus encore, si ces projets pilotes sont mises en place à proximité ou directement en lien avec des activités d'agriculture urbaine, cela permettrait de valorisé le compost généré. Finalement, si ces activités agricoles génèrent elle-même des volumes importants de matières organiques,

⁸ Extrapolation en fonction des coûts moyens de l'usine de compostage St-Laurent et des projections des autres CTMO

⁹ Extrapolation en fonction des coûts moyens offerts par l'entreprise Brome compost pour un composteur Brome 632 permettant de composter 380 tonnes de matières organiques annuellement.

des partenariats innovants entre le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (notamment par le programme Prime vert¹⁰), le Ministère de l'environnement, Recyc-Québec et la Ville de Montréal pourrait être mis en place afin d'assurer le financement de ces infrastructures.

TROIS PROJETS-PILOTES POTENTIELS

Nous évaluons que ces projets-pilotes demanderont des investissements totaux d'environ 500 000\$. L'implantation de composteur industriel thermophile fermé de type Brome 632 se ferait sur le même terrain ou dans le même bâtiment que la ferme. L'ensemble des sites choisis sont à plus de 10 mètres de secteur résidentiel. Le composteur permettra de valoriser les matières organiques produites par la ferme, mais également celles des ICI ou logement de 9 portes et plus à proximité. La collaboration avec la ferme urbaines, les ICI et les logements de 9 portes et plus permettra d'utiliser à pleine capacité le composteur. L'ensemble du compost issu de ces sites sera de qualité agricole et seront valorisés à la ferme ou au sein de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers dans lesquels ils sont implantés. Ces projets pilotes de SGDMO permettront d'établir des protocoles d'implantation et d'opération afin d'en implanter **plus d'une dizaine d'ici 2030 permettant ainsi de composter 4000 tonnes de MO en compost de qualité.**

Projet 1 : Secteur l'Acadie, Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Le secteur de L'Acadie est un secteur ayant un grand potentiel au niveau de la gestion décentralisée de la matière organique puisque plusieurs entreprises agroalimentaires y sont présentes ou situées à proximité. De plus, plusieurs grands bâtiments et les locaux disponibles peuvent permettre l'implantation de nouvelles entreprises en agriculture urbaine. C'est ainsi que la proximité avec les entreprises agroalimentaires permet un approvisionnement local en matières organiques résiduelles et les entreprises en agriculture urbaine peuvent utiliser le compost ainsi produit. Les principaux producteurs de matières organiques sont des grossistes en fruits et légumes, ce qui en fait un compost de bonne qualité. La Centrale agricole, une coopérative de solidarité qui regroupe 12 exploitations agricoles dans le secteur Acadie pourrait héberger le composteur industriel au sous-sol 1401 Legendre Ouest. La collaboration avec la ferme urbaine voisine (Lufa) et d'autres producteurs de matières organiques permettra d'utiliser à pleine capacité le composteur. La présence d'une ferme sur toit permettra d'utiliser la matière organique sur place, tout comme le démarrage d'un projet de transformation du compost en fertilisant liquide, pouvant être valorisé dans des fermes hydroponiques du secteur.

¹⁰ Le programme Prime-vert du MAPAQ finance jusqu'à 70% des coûts d'un composteur permettant de gérer les MO issus de la ferme. Avec un certificat d'autorisation permettant d'importer des MO des ICI autour de cette ferme urbaine, le projet dispose de différents leviers municipaux et provinciaux facilitant son implantation.



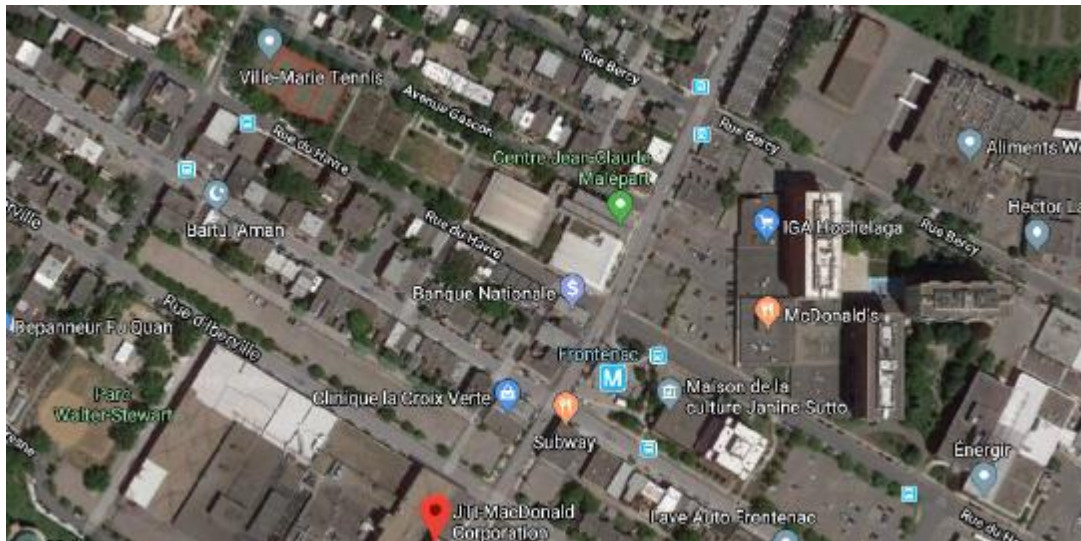
Secteur Centre-Ville

Le Centre-ville a déjà une ferme expérimentale sur le toit du Palais des congrès de Montréal, sans compter que le Palais des congrès représente un potentiel de développement important pour de nouvelles fermes urbaines avec plus de 2 hectares de toit. Avec le service de traiteur du palais, les festivals et un nombre important de restaurants ce secteur représente aussi une source importante de matière organique à composter. Il représente aussi une opportunité de réduire l'empreinte écologique des festivals, l'une des vitrines internationales de Montréal. Le composteur pourrait être implanté dans les stationnements du Palais des congrès et l'ensemble du compost pourrait être valorisé au sein des projets d'agriculture urbaine au Centre-ville. En outre, une ferme urbaine de 800 m² doit voir le jour en 2020 sur le toit de l'Îlot Tranquille.



Secteur Centre-Sud

Le secteur Centre-Sud dans l'arrondissement de Ville-Marie accueille depuis quelques années le projet quartier nourricier qui fut maintes fois reconnu pour son dynamisme et l'innovation au cœur de sa démarche. C'est ainsi que plusieurs projets d'agriculture urbaine ont vu le jour dont une serre sur le terrain de la compagnie JTI Macdonald. A proximité, l'un des plus grand distributeur de fruits et légumes (Hector Larivée) ainsi qu'une épicerie et un marché. Le composteur pourrait être dans les stationnements de la JTI Macdonald adjacent à la serre quartier nourricier. Avec la construction imminente d'un large complexe d'habitation par le groupe Prével au coin des rues delorimier et Sainte-Catherine, l'idée d'inclure un projet-pilote de 9 portes et plus à un SGDMO pourraient s'avérer une opportunité intéressante.



Ces trois sites aux caractéristiques diverses (secteur Acadie – industriel, secteur centre-ville – institutionnel, secteur centre-sud – industriel\résidentiel) permettrait de documenter la démarche d’implantation de SGDMO à proximité de fermes urbaines et en assurer une répliquabilité.

TROIS RECOMMANDATIONS

Recommandation #1

Inscrire l’agriculture urbaine comme une opportunité dans le PDGMR non seulement pour la **valorisation du compost produit**, mais également dans une perspective de **recherche et développement entourant le prétraitement de la matière (par les insectes et les champignons)** et pour l’implantation de sites de gestion décentralisée de la matière organique.

Recommandation #2

Mettre en place et réaliser des suivis de **projets pilote de gestion décentralisée des matières résiduelles organiques (provenant des ICI et logement 9 portes et plus) en lien avec des initiatives d’agriculture urbaine pouvant intégrer le compost dans leur activité de production**. Réaliser ces projets dans divers arrondissements (dans la mesure du possible) et dans divers contextes.

Recommandation #3

Créer des **partenariats innovants de financement** permettant l’implantation et la gestion de ces SGDMO notamment avec le MAPAQ, le Ministère de l’environnement, Recyc-Québec et des mesures d’écofiscalité aux industries et promoteurs immobiliers.

CONCLUSION

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles a des objectifs pour une transition écologique et l'atteinte de la vision zéro déchet en 2030. Le Laboratoire sur l'Agriculture urbaine ne peut que soutenir celui-ci. Toutefois, le Laboratoire sur l'agriculture urbaine espère avoir convaincu les membres de la Commission **d'inclure l'agriculture urbaine comme une opportunité à la gestion des matières organiques au sein de site de gestion décentralisée à travers une approche innovante.**

Nous demeurons bien évidemment intéressé à accompagner la ville de Montréal dans la démarche ayant des mandats similaires sur le territoire. Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine travaille notamment dans le cadre du Défi Ville intelligente à lier les déchets urbains (thermiques, mais également organiques) à des fins de production agricole. De plus, le laboratoire travaille dans le cadre des travaux du PDZA au potentiel de développement de l'agriculture urbaine dans le secteur Acadie et l'implantation d'un SGDMO pourrait s'avérer une opportunité plus qu'intéressante pour la suite des choses.